Annexes 1 et 2 de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique (J.O n° 301 du 29 décembre 2006).

#### Annexe 1 - Cursus des conservatoires classés

#### A - Cursus « musique »

Cycles	Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
Éveil Initiation	* Ouvrir et affiner les perceptions	* Éducation à l'écoute, mise en place d'un vocabulaire sur les sons et la musique,     * Pratique collective du chant, activités corporelles, expression artistique.	Possibilité d'éveil ou d'initiation conjoint musique, danse et théâtre,      Durée hebdomadaire des cours : entre une heure et trois heures.      Durée de l'éveil ou de l'initiation : entre un et trois ans suivant l'âge.      Possibilité de partenariat avec le milieu scolaire.	* Évaluation non formalisée
1° cycle	* Construire la motivation et la méthode, * Choisir une discipline, * Constituer les bases de pratique et de culture.	* Travaux d'écoute et mise en place de repères culturels, * Pratiques vocales et instrumentales collectives, * Pratiques individualisées de la discipline choisie.	* Éveil ou initiation préalable non obligatoire.  * Après la phase d'orientation, durée hebdomadaire des cours : entre 3h et 5h dont 30 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel  * Durée du cycle : entre 3 et 5 ans.	* Évaluation continue, dossier de l'élève, * Examen de 1° cycle qui donne un accès direct au 2° cycle.
2° cycle	* Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :  - une bonne ouverture culturelle,  - l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome,  - la capacité à tenir sa place dans une pratique collective.	* Travaux d'écoute,  * Acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus,  * Pratiques vocales et instrumentales collectives,  * Pratiques individualisées.	* Durée du cursus : entre 3 et 5 ans  * Durée hebdomadaire des cours : entre 4h et 7h pour le cursus diplômant dont 45 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel  * Possibilité d'élaborer un cursus personnalisé diplômant ou non diplômant	* Évaluation continue, dossier de l'élève,  * Examen terminal,  * Cycle conclu par lebrevet de fin de 2° cycle.  Le brevet donne accès au 3° cycle et à  l'examen d'entrée dans le cycle  d'enseignement professionnel initial.  ou  * Attestation validant les enseignements  suivis dans le parcours sur contrat  personnalisé

À partir de la fin du  $2^{\circ}$  cycle, deux orientations sont possibles :

### I - 3° cycle de formation à la pratique amateur

Cycles	Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
3° cycle (CEM)	* Développer un projet artistique personnel  * Accéder à une pratique autonome  * Acquérir des connaissances structurées  * S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur,  * Pouvoir évoluer vers la pratique en amateur	<ul> <li>Écoute, bases d'histoire, d'analyse et d'esthétique,</li> <li>Contenus du cursus élaborés suivant les compétences nécessaires pour l'exercice des pratiques amateurs,</li> <li>Pratiques en référence au projet, réalisations transversales, relations avec la pratique en amateur.</li> </ul>	* Cursus diplômant en filière ou en modules capitalisables     * Durée entre 2 et 4 ans (volume minimum d'environ 300 heures)     * Passerelles possibles avec le cycle d'enseignement professionnel initial	* Évaluation continue, dossier de l'élève et examen terminal     * Cycle conclu par le certificat d'études musicales (CEM)

3° cycle*	* Approfondissement de connaissances et/ou	* Culture musicale et/ou pratiques du conservatoire	* Entrée directe possible sur projet	* Évaluation continue du « parcours sur
Formation	de pratiques pour les musiciens amateurs	en référence au projet ou	* Contrat permettant de suivre des cours de	contrat personnalisé »
continuée		* Formation dans un nouveau domaine au	culture et/ou de pratiques du conservatoire,	* Attestation validant les enseignements
ou		regard du cursus antérieur	ou dans le cadre de conventions avec les	suivis dans le « parcours sur contrat
complé-			structures de pratique en amateur	personnalisé »
mentaire			* Durée en fonction du contrat et du projet	

\*Cette orientation s'adresse aux personnes ne souhaitant pas suivre un cycle complet, à celles qui n'ont pas tous les acquis nécessaires pour le suivre ou qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier.

#### II - Cycle d'enseignement professionnel initial de musique

Le cycle d'enseignement professionnel initial et le diplôme national d'orientation professionnelle de musique sont précisés dans un décret et un arrêté spécifique.

Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
* Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle	* Pratique soutenue dans une dominante * Modules de pratiques collectives et de culture * Projet personnel	* Examen d'entrée * Durée des études entre 2 et 4 ans * Volume global de 750h dont une heure hebdo-	Évaluation continue, dossier de l'élève     Examen terminal organisé à l'échelon régional     Cycle conclu par le diplôme national
* Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur	" 1	madaire minimum d'enseignement à caractère individuel  * Parcours de formation personnalisé  * Possibilité de changement de dominante et/ou de double dominante	d'orientation professionnelle (DNOP)

#### B - Cursus de la spécialité « danse »

Cycles	Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
Éveil	* Éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique	* Exploration de l'espace et du temps  * Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples  * Mises en situation chorégraphiques, musicales, théâtrales  * En fonction du contexte culturel local, découverte du spectacle vivant (programmation jeune public)  * Possibilité de partenariat avec le milieu scolaire	* Possibilité d'éveil conjoint musique, danse et théâtre  * Durée hebdomadaire minimum : entre 45 minutes et 1heure  * Durée de la présence de l'élève au sein de cette phase : entre 1 et 2 ans	* Évaluation non formalisée
initiation	*Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité  * Prise de conscience de l'écoute des sensations  * Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse	* Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres  * Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse  * Découverte d'éléments de terminologie  * En fonction du contexte culturel local : jeux théâtraux, chant choral, découverte du spectacle vivant et d'une façon générale, des arts	* Durée hebdomadaire minimum : De 1 heure à 2 heures  * Durée de la présence de l'élève au sein de cette phase : entre 1 et 2 ans	* Évaluation non formalisée

* Évaluation continue, consignée dans le dossier de l'élève  * Examen de fin de cycle pour passage en 2°m cycle	* À l'entrée, pour les nouveaux élèves : examen du dossier et test de niveau  * Évaluation continue consignée dans le dossier de l'élève  * Examen de fin de cycle pour passage en 3ème cycle
u mouvement dansé, des qualités an relation au temps, à l'espace, a Durée hebdomadaire minimum :  la musique hasses de la technique de la danse corporelle nseillée des bases d'autres danse et interprétation de courts la culture artistique et le en lien avec les pratiques et lien avec les pratiques toire; improvisation; relation musique/danse; tomie; approche de l'analyse du corps dans le mouvement on du mouvement	* Durée hebdomadaire minimum : de 3 heures 30 à 6 heures (ateliers inclus) à 6 heures de la présence de l'élève au sein du cycle : entre 3 et 5 ans
* Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, d'intrentior, à la musique de la danse d'autres de la terminologie et de la présence de l'élève au sen tant que langage, de la terminologie et de couverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse disciplines de danse disciplines de danse enchaînements * Mémorisation et interprétation de courts enchaînements * Ateliers (répertoire ; improvisation ; composition ; relation musique/danse ; approche anatomie ; approche de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé ; notation du mouvement. * Formation musicale du danseur	* Approfondissement des acquis par reconnais- sance et traitement divers des éléments de la parce de la présence de l'élève au sein du langage, enrichissement de la terminologie * Nouvelles acquisitions d'éléments techniques et du langage chorégraphique * Acquisition des bases d'autres disciplines chorégraphiques (ou poursuite de leur apprentissage) * Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires * Formation musicale du danseur * Ateliers divers (voir l " cycle) * Poursuite des liens entre les pratiques et la culture artistique et chorégraphique * Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, spectacle)
* Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique Acquisition des éléments techniques de base * Découverte des œuvres chorégraphiques	* Prise de conscience de la danse en tant que langage artistique * Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques * Initiation à l'endurance * Capacité à s'auto-évaluer
1° cycle	2°cycle

# À partir de la fin du deuxième cycle, deux orientations sont possibles :

# I - 3° cycle de pratique amateur

Cycles	Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
3°cycle de pratique en amateur	* Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur  * Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation  * Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques  * Développement de l'endurance et approche de la virtuosité	* Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique * Découverte conseillée d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage) * Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires * Méthodologie pour l'approche analytique des œuvres chorégraphiques * Formation musicale du danseur * Ateliers divers (voir 1 <sup>er</sup> cycle) * Renforcement des liens entre les pratiques et la culture artistique et chorégraphique	* Durée hebdomadaire minimum : de 5 heures 30 à 12 heures (ateliers inclus)  * Durée de la présence de l'élèves au sein du cycle : entre 2 et 6 ans	* À l'entrée, pour les nouveaux élèves : examen du dossier et test de niveau  * Évaluation continue consignée dans le dossier de l'élève  * Cycle conclu par le certificat d'études chorégraphiques (CEC)
Autres Parcours	* Pratique allégée avec cependant une même exigence pédagogique  * Structuration corporelle et développement de l'expression artistique  * Découverte des œuvres chorégraphiques  * Acquisition des éléments techniques de base  * Prise de conscience de la danse en tant que langage artistique  * Capacité à s'auto évaluer	* Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique  * Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle  * Mémorisation et interprétation de courts enchaînements  * Ateliers (répertoire; improvisation; composition; relation musique/danse; approche anatomie; approche de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé; notation du mouvement  * Formation musicale du danseur  * Liens avec la culture artistique et chorégraphique	* Initiation préalable non obligatoire à l'entrée en 1 <sup>er</sup> cycle  * Durée hebdomadaire minimum :  * De 3 heures 30 à 6 heures (ateliers inclus)  * Durée de la présence de l'élève au sein du cycle : entre 3 et 5 ans	* À l'entrée, pour les nouveaux élèves : examen du dossier, éventuellement, test de niveau  * Évaluation non formalisée en cour d'année

# Sulletin officiel Hors serie n°

## II – Cycle d'enseignement professionnel initial

Le cycle d'enseignement professionnel initial et le diplôme national d'orientation professionnelle de danse sont développés dans un décret et un arrêté spécifiques.

Cycles	Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
Cycle d'enseignement professionnel initial	* Perspective de poursuite de l'apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur  * Projet d'exercice d'une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique  * Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle  * Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation  * Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées  * Développement de l'endurance et de la virtuosité	* Enseignements obligatoires:  * Poursuite des principaux contenus d'enseignement des cycles précédents dans la perspective d'une appropriation singulière des situations de travail rencontrées par le danseur  * Poursuite ou découverte obligatoire d'une autre discipline de danse  * Formation musicale du danseur  * Anatomie/physiologie  * Culture chorégraphique  * Enseignements facultatifs:  * Découverte d'autres formes de danse, composition, improvisation, AFCMD, notation du mouvement  * Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires  * Ateliers  * Expérience de la création et de la pratique scénique  * Rencontres avec des équipes artistiques professionnelles  * Travaux personnels et collectifs  * Approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur chorégraphique  * Rencontre avec les autres arts et leur histoire  * Approfondissement des liens entre les pratiques et la culture	* Durée hebdomadaire minimum : 16 heures (ateliers inclus)  * Durée de la présence de l'élève au sein du cycle : entre 2 et 4 ans	* Examen d'entrée selon les modalités décrites à l'article 2 de l'arrêté relatif au cycle d'enseignement professionnel initial et au diplôme national d'orientation professionnelle de danse  * Évaluation continue consignée dans le dossier de l'élève  * Cycle conclu par le diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP)

#### C - Cursus de la spécialité « art dramatique »

#### I - Le cadre général

L'enseignement du théâtre régit l'apprentissage d'un art et doit s'envisager sous un double éclairage :

- une approche globale du théâtre ;
- la formation d'acteur.

#### 1 - Cursus

Le cursus « art dramatique » s'organise, à partir de 16 ans, en trois cycles et un cycle d'enseignement professionnel initial :

- un premier cycle de détermination ;
- un deuxième cycle pour l'enseignement des bases ;
- un troisième cycle pour l'approfondissement des acquis ;
- un cycle d'enseignement professionnel initial.

Indépendamment de ce cursus, ils peuvent proposer des activités d'éveil, puis d'initiation, à des élèves âgés de 8 à 16 ans.

#### 2 - Durée des études

Le passage d'un cycle à l'autre dépend des conclusions de l'évaluation continue. La durée moyenne du cursus d'enseignement initial est de 4 ans. Un élève déterminé et suffisamment disponible peut parcourir les 3 cycles en 3 ans.

S'il convient de préserver une souplesse dans la durée du parcours, ce dernier ne doit toutefois pas excéder plus de 6 ans.

#### II - L'enseignement du théâtre

Principes communs aux trois cycles

Toute pratique active régulière du théâtre sollicite le corps, la voix, le rapport au texte et convoque l'imaginaire.

Une culture artistique générale - théâtrale, mais aussi musicale, plastique, chorégraphique... - doit être dispensée aux élèves.

Là où ils s'avèrent pertinents - notamment pour l'acquisition des fondamentaux - des cours ou des ateliers interdisciplinaires sont encouragés.

Les élèves sont tenus d'assister régulièrement à des spectacles professionnels. L'acquisition des bases d'une analyse critique des spectacles fait partie de l'enseignement.

#### III - Contenu des activités d'éveil et des cycles

#### 1 - L'éveil au théâtre

#### public visé : de 8 à 12 ans volume horaire hebdomadaire conseillé : de 2 à 4 heures

Là où il est proposé, l'éveil doit être fondé sur les quatre principes suivants :

- l'éveil de l'enfant aux arts vivants : théâtre, mais aussi musique, chant, danse, arts plastiques ;
- la sollicitation de l'expression personnelle de l'enfant individuelle et collective non comme une finalité mais comme point de départ de l'éveil à l'art théâtral ;
- une pratique ludique, confrontée aux outils, techniques et accessoires qui l'enrichissent et élargissent la palette du jeu ;
  - l'éveil de la curiosité de l'enfant à travers la découverte du monde du théâtre.

Pour la tranche d'âge de 12 à 15 ans, on s'inspirera, au sein d'ateliers d'initiation au théâtre, des principes qui fondent l'éveil et des éléments constitutifs du premier cycle d'apprentissage, dans un esprit de découverte de l'art théâtral.

2 - Premier cycle : cycle de détermination

#### durée du cycle : 1 an / volume horaire hebdomadaire : de 3 à 4 heures

Ce cycle permet une première découverte organisée de l'art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs d'un apprentissage :

- repérage de la réalité théâtrale et des champs d'apprentissage à partir des pratiques antérieures des élèves ;
- confrontation aux exigences du travail en groupe ;
- découverte des exigences du « corps » théâtral ;
- premier apprentissage du regard, de l'écoute, de l'adresse à l'autre ;
- mise en enjeu de la prise de parole, individuelle et collective.
  - 3 Deuxième cycle : l'enseignement des bases

#### durée du cycle : de 1 à 2 ans / volume horaire hebdomadaire : de 3 à 6 heures

L'enseignement, en deuxième cycle, s'organise à partir de quatre enjeux principaux :

#### acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale par un travail régulier sur :

- la maîtrise du corps, son inscription dans l'espace et dans le temps ;
- la maîtrise de la voix, parlée et chantée, la fonction poétique du langage ;

#### aborder le jeu théâtral par :

- l'improvisation et la pratique du jeu, impliquant :
- \* la présence, l'engagement : l'énergie, la prise de risque,
- \* le rapport à l'autre : l'attention, l'observation, l'écoute,
- \*la prise de distance (masque, marionnette...);
- l'exploration des répertoires du théâtre :
- \* le travail sur le texte,
- \* le travail sur la langue, sur la parole et sa mise en voix,
- \* le travail sur la mise en situation de l'acteur ;

#### acquérir les bases d'une culture théâtrale par :

- la lecture d'œuvres (dramatiques et non dramatiques) ;
- une approche des spécificités de l'écriture théâtrale, y compris en s'y essayant ;
- une approche de la dramaturgie;
- une ouverture sur les pratiques théâtrales contemporaines.

# explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale et aborder d'autres disciplines, par la rencontre avec :

- au moins un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, commedia dell'arte, conte...;
- au moins une des disciplines suivantes : danse, pratique instrumentale, art vocal, chanson, arts plastiques, cinéma et autres arts liés à l'image...

À partir de la fin du 2° cycle, deux orientations sont possibles :

4 - Troisième cycle d'approfondissement des acquis

Un troisième cycle complète et approfondit l'apprentissage d'une pratique autonome du théâtre en amateur.

Ce cycle a une durée de 1 à 3 ans et un volume hebdomadaire de 6 à 12 heures.

Ce cycle se conclut par un certificat d'études d'art dramatique.

Il s'organise autour de quatre enjeux :

- poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière de la danse, des techniques vocales (voix parlée, voix chantée);
  - privilégier le travail d'interprétation, dans sa triple acception :
  - \* capacité à concrétiser une présence sur le plateau ;
  - \* capacité à partager cette présence, sur scène, avec des partenaires ;
  - \* capacité à toucher chaque spectateur dans son imagination, sa sensibilité son intelligence, à travers l'adresse au public ;
  - approfondir la culture théâtrale par :
  - \* outre celle de la dramaturgie, une approche de la scénographie, de la mise en scène et, plus globalement, de l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques ;
  - \* une approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur théâtral ;
  - renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière :
  - \*d'ateliers d'écriture ;
  - \* d'au moins un des modes et techniques abordés en 2ème cycle ;
  - \* d'au moins une des disciplines abordées en 2 ème cycle.
    - 5 Un troisième cycle d'enseignement professionnel initial

Extension optionnelle du tronc commun du troisième cycle, le cycle d'enseignement professionnel initial appelle, dans le cadre d'un volume horaire plus important, un programme exigeant construit autour :

- d'un approfondissement des acquis ;
- d'un programme d'ateliers réguliers menés par des intervenants extérieurs ;
- d'un perfectionnement en techniques vocales et chorégraphiques (de l'ordre de 2 heures/semaine pour chaque discipline) ;
- de l'accompagnement des projets individuels et collectifs des élèves.

Le cursus du cycle d'enseignement professionnel initial est défini en annexe de l'arrêté relatif au cycle d'enseignement professionnel initial et au diplôme national d'orientation professionnel en art dramatique.

#### Annexe 2 - Glossaire

#### Cursus:

Parcours de formation structuré comportant un ensemble de disciplines qui se définit par un ensemble d'objectifs pédagogiques et de contenus, et qui vise l'acquisition de compétences validées à l'issue du cursus. Il peut être organisé en modules. Il s'inscrit dans le cadre d'un cycle.

#### Cycle:

Période d'enseignement, généralement pluriannuelle dans laquelle s'inscrit un cursus. Chaque cycle fait appel à des méthodes et des démarches pédagogiques qui lui sont spécifiques.

Le cycle d'enseignement professionnel initial, qui prépare à l'orientation professionnelle, propose un cursus permettant à l'élève d'acquérir un ensemble de compétences techniques et artistiques nécessaires à une pratique confirmée et une culture générale, musicale, chorégraphique et théâtrale.

#### Département :

Unité organisationnelle au sein d'un conservatoire dans laquelle sont regroupées de manière cohérente des disciplines donnant lieu à des enseignements et des pratiques, en général à l'intérieur d'une spécialité.

#### **Discipline:**

Domaine d'enseignement à l'intérieur de chaque spécialité.

Pour le cycle d'enseignement professionnel initial, en musique et en danse, la liste des disciplines correspond à celle des diplômes d'État et/ou des certificats d'aptitude délivrés par le ministère de la Culture et de la Communication.

#### Module:

Ensemble de contenus regroupés de manière cohérente et comportant des unités d'enseignement de pratiques individuelles, de pratiques collectives ou de culture.

#### Spécialité:

Ensemble de connaissances et de pratiques approfondies sur un objet d'étude défini.

En l'espèce, ce terme s'applique à chacun des trois domaines d'enseignement spécialisé suivants : la musique, la danse ou l'art dramatique.

#### Unité d'enseignement :

Élément de contenu spécifique faisant l'objet d'un enseignement. Plusieurs unités d'enseignement peuvent être regroupées en module.